

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 DAC 204** Adhésion à deux réseaux culturels internationaux de Ville pour 2018 et suivants.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à deux réseaux culturels internationaux pour l'année 2018 (Like), et 2018-2019 (WCCF); et de verser les cotisations correspondantes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est approuvé l'adhésion de la Ville de Paris aux réseaux suivants :

- LIKE, pour 2018, pour un montant de 2.010 euros.
- WCCF, World Cities Culture Forum pour la période allant d'avril 2018 à mars 2019 pour un montant de 4.250 euros.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre tous les actes relatifs à ces adhésions ainsi qu'à leur renouvellement.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 6.260 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris, rubrique 316, chapitre 011, nature 6281.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**